

Les consignes de collecte

La collecte des déchets verts ne s'adresse qu'aux particuliers résidant sur le territoire de l'Agglo.

Attention, il s'agit d'une démarche individuelle (1 rendez-vous = 1 passage par foyer). Par conséquent, aucun point de regroupement ne sera toléré.

Les déchets verts acceptés dans la limite de 2m³



Les tontes de pelouse



Les branchages



Les tailles de haies et d'arbustes



Les résidus d'élagage



Les entretiens des massifs floraux



Les feuilles mortes

Comment les présenter au personnel de collecte ?

De préférence dans de petites poubelles, en carton ou en sac (ouvert). Pour les branchages, privilégiez les fagots ficelés (longueur inférieure à 1,50m).

Ne seront pas collectés

Les poubelles et les sacs trop lourds (de plus de 20 kg) ; les déchets trop volumineux (ex : branches de plus d'1,5m de longueur et de 2cm de diamètre) et tout autre déchet non-mentionné ci-dessus (terre, cailloux, plastique, ordures ménagères...)

Pour les déchets verts, pensez-y !

L'apport en déchetterie

Déposez gratuitement vos déchets verts dans l'une des 4 déchetteries de l'Agglo, dans la limite de 1m³ par jour. Pour y accéder, pensez à vous munir de votre badge d'entrée.



- **Aulnoye-Aymeries** - Rue de la Fontaine
- **Maubeuge** - Les Prés du Saussoir
- **Jeumont** - Rue Notre-Dame de Lourdes
- **Saint-Rémy-du-Nord** - Rue Germain Huftier

Le compostage

Réduisez vos déchets, allégez votre poubelle et utilisez le compost obtenu pour votre jardin. Une solution facile, économique et écologique !



Si vous souhaitez acquérir un composteur, l'Agglo peut vous en proposer à un tarif préférentiel : 20€ pour un composteur d'environ 400L et 40€ pour un 800L.